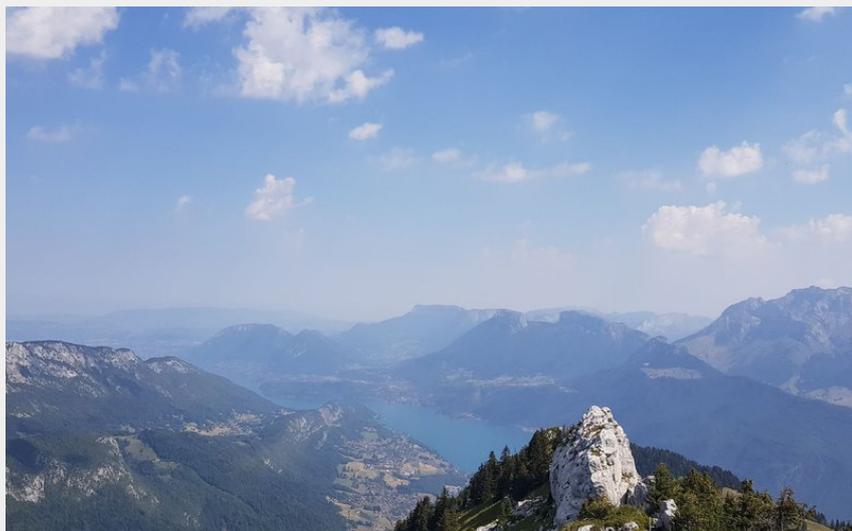
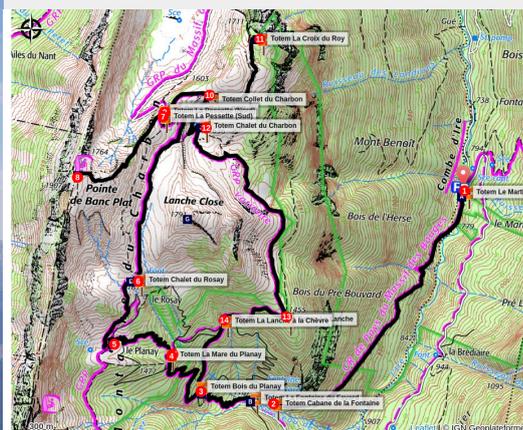


Tour de Lanche Close depuis le Martinet

Secteur Sources du Lac d'Annecy - Doussard



Vue sur le lac d'Annecy depuis Banc Plat (© A.Mollard / PNRMB)



En complément du tour de Banc Plat depuis le parking du Reposoir, cet itinéraire propose d'effectuer le tour du sommet de Lanche Close depuis le parking du Martinet. Peut-être un peu plus confidentiel, ce parcours permet de faire l'ascension de la pointe de Banc Plat et de se rendre ensuite au belvédère de la Croix du Roy.

Une grande partie du parcours se situe au sein d'une agréable forêt avant de pénétrer peu à peu dans les alpages du Rosay et du Planay, où l'on peut, avec un œil attentif, observer la présence de marmottes. L'ascension à la pointe de Banc Plat offre un très beau point de vue sur le lac d'Annecy, le Roc des Bœufs ainsi que d'autres sommets emblématiques. La vue qui se dégage depuis le belvédère de la Croix du Roy n'en est pas moins

Infos pratiques

Pratique : Randonnée pédestre

Durée : 7 h

Longueur : 14,4 km

Dénivelé positif : 1160 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Faune, Forêt, Pastoralisme, Point de vue, Refuge

magnifique, où l'on visualise le lac d'Annecy d'un peu plus près.

Itinéraire

Départ : Parking du Martinet, Chevaline

Arrivée : Parking du Martinet, Chevaline

Balisage :  GRP

Communes : 1. Doussard

2. Chevaline

3. Bellecombe-en-Bauges

Profil altimétrique



Altitude min 773 m Altitude max 1895 m

1) Depuis le parking du Martinet, suivre la direction de « La Fontaine du Fayard » (1h20) en empruntant la route goudronnée. Suivre la même direction 50 mètres plus loin, au totem « Le Martinet – 780 m ». A une fourche, continuer sur le sentier d'en face qui monte de manière accentuée. Suivre ce sentier principal qui grimpe constamment, puis atteindre le totem « Cabane de la Fontaine – 1150 m ».

2) Suivre les directions de la « Fontaine du Fayard » (0h05) et du « Chalet du Rosay » (1h35), en continuant d'arpenter le sentier caillouteux. A un carrefour de sentiers, continuer sur la gauche pour parvenir directement au totem « La Fontaine du Fayard – 1165 m ». Poursuivre sur le sentier qui grimpe en direction du chalet du Rosay. A une fourche, suivre le balisage et prendre le sentier de gauche qui pénètre davantage dans la forêt. Le sentier forestier effectue des lacets réguliers sur une pente douce, avant de céder la place à un large sentier caillouteux où la pente devient plus raide. Continuer de grimper jusqu'à parvenir au totem « Bois du Planay – 1290 m ».

3) Poursuivre ici sur le sentier de gauche direction « Chalet du Rosay par La Mare du Planay » (1h05). Continuer sur le sentier principal qui serpente de manière constante sur une pente relativement douce, puis déboucher sur la mare du Planay. Se rendre au totem du même nom situé un peu après.

4) Au totem, emprunter le sentier qui grimpe en direction des chalets du Planay et du Rosay. Quelques minutes plus tard, pénétrer dans l'alpage et arriver à un carrefour de sentiers. Aller à droite puis atteindre un peu plus haut le totem « Chalet du Planay – 1515 m ».

5) Suivre la direction du « Chalet du Rosay » (0h20). Prendre directement le sentier de gauche qui traverse l'alpage en délaissant la large piste en graviers. Continuer sur le sentier qui se dessine au sein de l'alpage. Celui-ci pénètre dans une forêt de sapins, puis débouche sur un carrefour de sentiers. Poursuivre alors sur le sentier de gauche qui grimpe. Suivre le sentier principal puis parvenir au totem « Chalet du Rosay – 1615 m ».

6) Continuer direction « Les Portes (Ouest) » (0h20) en empruntant le sentier de gauche.

Poursuivre sur le large sentier principal, puis arriver au totem « Les Portes (Ouest) – 1670 m ». Prendre alors le sentier de gauche en direction de la pointe de Banc Plat. Environ 10 minutes plus tard, parvenir au totem « La Pessette (Sud) – 1705 m ».

7) Pour faire un aller-retour à la pointe de Banc Plat, continuer sur le sentier de gauche qui grimpe. Bien que ce sentier ne soit pas balisé, il est très clair à suivre et l'itinéraire ne comporte aucun danger particulier ; l'accès à la pointe de Banc Plat n'étant difficile qu'en raison d'une montée assez exigeante du fait de sa pleine exposition au soleil.

8) Une fois au sommet de la pointe de Banc Plat, revenir par le même sentier au totem « La Pessette (Sud) – 1705 m » (la descente est un peu plus technique que la montée mais se fait plutôt facilement). Se rendre ensuite au totem « La Pessette (Nord) – 1700 m », situé une dizaine de mètres plus loin sur la gauche.

9) Suivre la direction de la « Croix du Roy » (0h20). Peu après, continuer à gauche à un carrefour de sentiers en suivant la même direction au totem « Les Platières – 1700 m » (vigilance requise ici : le totem était en très mauvais état, peu visible car allongé par terre au moment de la publication de cette randonnée). Continuer de suivre le sentier principal jusqu'au totem « Collet du Charbon – 1690m ».

10) Suivre la direction de la Croix du Roy, accessible en 15 minutes environ. Pour atteindre la Croix, suivre le sentier en terre, et prendre le sentier du centre qui grimpe légèrement vers les sapins au niveau d'un carrefour de sentiers. La Croix est alors visible ainsi que le lac d'Annecy et les massifs environnants.

11) Depuis le totem « La Croix du Roy – 1700 m », revenir au totem « Collet du Charbon – 1690 m » par le sentier qui vient d'être emprunté. Au totem, aller en direction du chalet du Charbon, accessible en 5 minutes environ. Suivre le sentier principal qui se dessine en descente, puis atteindre le chalet ainsi que le totem « Chalet du Charbon (Abri) – 1635 m ».

12) Suivre alors la direction « Le Martinet (Parking) par La Lanche » (1h50) afin d'effectuer une boucle (il est également possible de retourner au parking du Martinet en pratiquant l'itinéraire de l'aller, par les chalets du Rosay et du Planay). Suivre le sentier en terre qui se dessine au sein de l'alpage, parfois peu visible en raison de la présence d'herbes hautes. Passer une clôture puis continuer sur le sentier principal où la transition entre l'alpage et la forêt se ressent progressivement. Poursuivre jusqu'à parvenir au totem « La Lanche – 1450 m ».

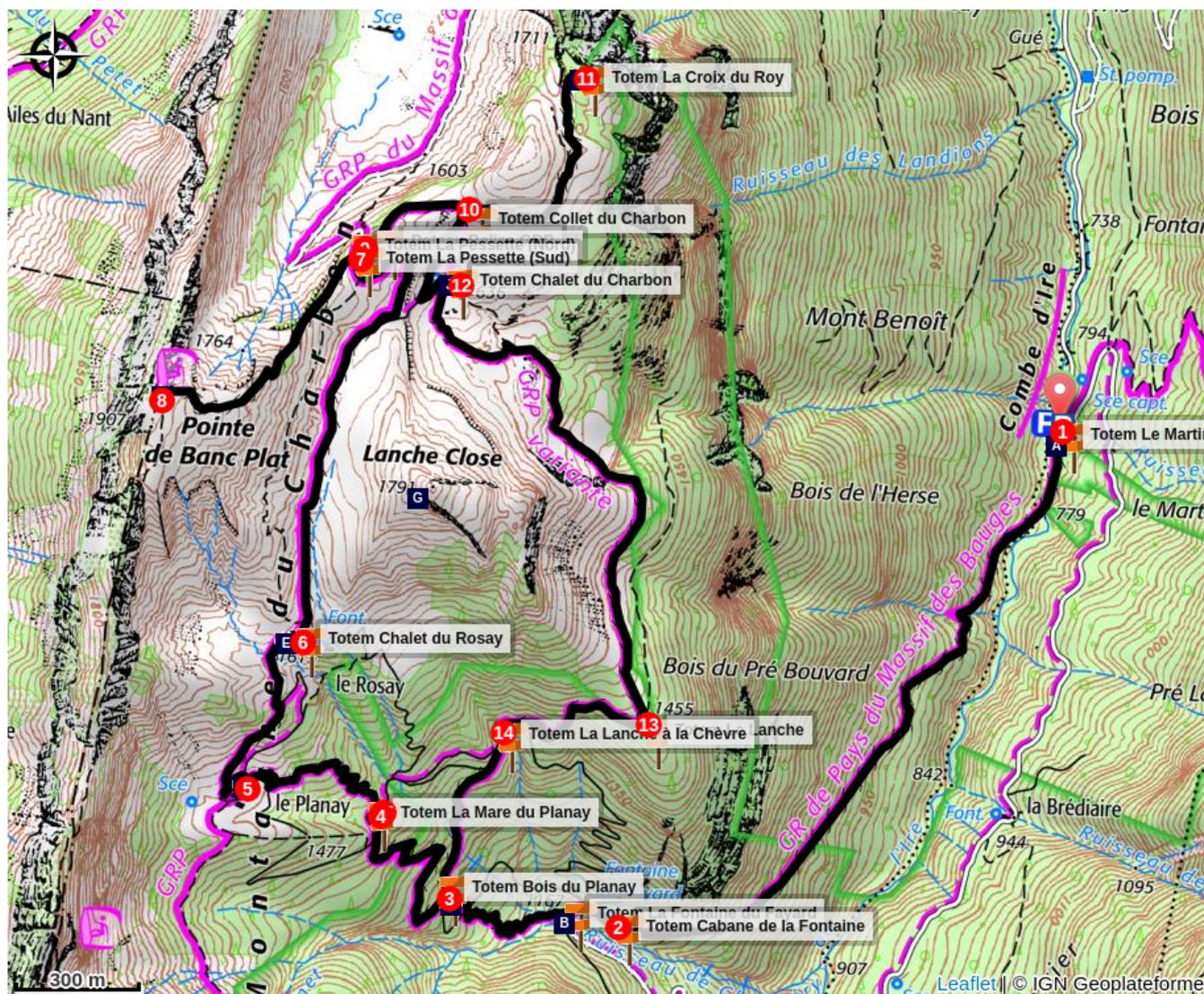
13) Continuer en direction de « La Lanche à la Chèvre » (0h10) en suivant le sentier principal. Faire attention ici de prendre le sentier situé immédiatement à droite après le totem. Suivre ce sentier qui descend de manière régulière, puis continuer tout droit à un carrefour (balise présente) afin d'atteindre le totem « La Lanche à la Chèvre – 1385 m ».

14) Aller à gauche en pénétrant dans le passage forestier, direction « Bois du Planay » (0h10). Peu après, continuer à gauche à un carrefour sur le sentier qui descend. Continuer de descendre puis parvenir au totem « Bois du Planay – 1290 m », rencontré au départ de ce parcours.

15) Revenir au parking du Martinet par le sentier de l'aller, en passant notamment par « La Fontaine du Fayard » et la « Cabane de la Fontaine ». Cet itinéraire est par ailleurs plus

délicat en descente, sur un sentier caillouteux à la fois raide et pas toujours très stable. Une certaine vigilance est ici requise ainsi que l'usage de bâtons de randonnée.

Sur votre chemin...



- 🌲 Forêt domaniale de la Combe d'Ire (A)
- 🏠 Les rudistes (C)
- 🐿 La marmotte (E)
- 🏔 Montagne du Charbon et sommet de Lanche Close (G)
- 🏠 Belvédère de la Croix du Roy (I)

- 🌲 Réserve Biologique Domaniale Dirigée et Intégrale de la Combe d'Ire (B)
- 🏠 Chalets du Planay (D)
- 🏠 Chalets du Rosay (F)
- 👁 Point de vue depuis la pointe de Banc Plat (H)
- 🏠 Chalet du Charbon (J)

Toutes les infos pratiques

Recommandations

L'itinéraire présenté ici peut s'effectuer en une journée pour les randonneurs relativement sportifs, en l'espace de 6 ou 7 heures environ. Une autre option est également possible : celle de pratiquer cette randonnée sur deux jours, en passant la nuit dans le chalet du Charbon (chalet non gardé mais doté de matelas) ou le chalet de la Combe (chalet gardé qui propose des nuitées en demi-pension). Le chalet de la Combe n'est pas localisé sur l'itinéraire de base, mais est accessible très facilement depuis le totem « La Pessette (Nord) – 1700 m » ; il faudra alors compter environ 1 heure de marche supplémentaire en aller-retour depuis ce totem. Dans le cadre d'une courte itinérance, il est par exemple tout à fait envisageable de faire un aller-retour à la pointe de Banc Plat la première journée, puis de passer une nuit dans un des deux chalets à proximité. Le lendemain pourrait être l'occasion de faire un aller-retour au belvédère de la Croix du Roy avant de retourner au parking du Martinet.

Comment venir ?

Transports

Pensez au covoiturage : <https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>

<https://www.bagez-vous.fr/transport>

Accès routier

Depuis Annecy, rejoindre la commune de Chevaline puis emprunter le chemin rural dit de la Grande Combe qui part légèrement sur la gauche. Environ 500 mètres plus loin, continuer tout droit sur la route forestière domaniale de la Combe d'Ire sur environ 4 km avant d'atteindre le parking du Martinet, point de départ de la randonnée (dizaine de places environ).

Parking conseillé

Parking du Martinet, Chevaline

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Présence potentielle de chien de protection

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Audrey Stucker, Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme pour le Parc, a.stucker@parcdesbauges.com

Présence potentielle de chiens protégeant les troupeaux de chèvres et moutons contre les prédateurs. Restez vigilant en dehors de cette zone, des chiens de protection peuvent aussi être présents.

Présence potentielle de chien de protection

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Audrey Stucker, Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme pour le Parc, a.stucker@parcdesbauges.com

Présence potentielle de chiens protégeant les troupeaux de chèvres et moutons contre les prédateurs. Restez vigilant en dehors de cette zone, des chiens de protection peuvent aussi être présents.

Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

La réglementation de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges a été actualisée à l'été 2018.

Sont notamment interdits :

- les chiens même tenus en laisse,
- le camping,
- les feux,
- les véhicules terrestres motorisés et non-motorisés,
- le survol à moins de 300 mètres,
- les appareils sonores et lumineux,
- le dérangement de la faune.

[Réglementation](#)

Pour connaître les exceptions et avoir plus d'informations, consulter l'arrêté interdépartemental complet, en cliquant sur 'Plus d'informations' ci-dessous.

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40



Zone de refuge hivernal du Tétrax-lyre.
À l'aller, restez sur l'itinéraire principal.
À la descente, restez au plus proche des traces de ski existantes.
Effectuez votre sortie entre 8h et 18h.

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40



Zone de refuge hivernal du Tétrax-lyre.
À l'aller, restez sur l'itinéraire principal. À la descente, restez
au plus proche des traces de ski existantes. Effectuez votre sortie
entre 8h et 18h.

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40



Zone de refuge hivernal du Tétrax-lyre.
À l'aller, restez sur l'itinéraire principal.
À la descente, restez au plus proche des traces de ski existantes.
Effectuez votre sortie entre 8h et 18h.

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.

info@parcdesbauges.com

04-79-54-86-40



Zone de refuge hivernal du Tétralyre.
À l'approche, restez sur l'itinéraire principal.
À l'arrêt, restez au plus proche des traces de ski existantes.
Effectuez votre sortie entre 8h et 18h.

Source

Parc naturel régional du Massif des Bauges

<http://www.parcdesbauges.com>

Sur votre chemin...



Forêt domaniale de la Combe d'Ire (A)

La forêt domaniale de la Combe d'Ire tire son nom de la rivière qui prend sa source en-dessous du col de Chérel, sur la commune de Jarsy. Cette rivière a souvent été sujette à des épisodes de crues torrentielles, notamment entre 1874 et 1899 où de nombreux dommages ont été causés en partie basse de son cours. L'État a alors acquis les forêts surexploitées et les pâturages abandonnés en fond de vallée entre 1910 et 1926, pour que le service de RTM (Restauration des Terrains en Montagne) initie d'importants travaux d'aménagements du cours d'eau (enrochements, seuils, digues). Autre aménagement réalisé, la route forestière de la Combe d'Ire, longue d'environ 13 km, a été construite entre 1931 et 1952 et constitue aujourd'hui la seule voie de desserte pour la forêt de la Combe d'Ire. Son statut de « forêt vierge » a de ce fait disparu, cette notion symbolisant une forêt isolée, inaccessible de toutes parts.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Réserve Biologique Domaniale Dirigée et Intégrale de la Combe d'Ire (B)

Les Réserves Biologiques, gérées par l'ONF (Office National des Forêts), sont spécifiques aux forêts publiques et constituent des politiques de protection de la biodiversité primordiales, complétant les autres statuts de protection. D'une superficie d'environ 116 ha, la Réserve Biologique Domaniale Dirigée et Intégrale de la Combe d'Ire a été créée par arrêté interministériel le 10 décembre 1998, et est située dans la forêt domaniale de la Combe d'Ire. Son statut est ici intéressant car il expose les deux formes possibles associées aux Réserves Biologiques. La Réserve Biologique Dirigée, d'une superficie se rapprochant des 39 ha pour celle de la Combe d'Ire, a pour principal objectif de sauvegarder des milieux et des espèces naturels remarquables. Des travaux de génie écologique sont autorisés, toujours dans le but de favoriser la pérennité et la reproduction des milieux et des espèces naturels. La Réserve Biologique Intégrale, qui s'étend sur environ 77 ha pour celle de la Combe d'Ire, permet l'évolution naturelle et libre des écosystèmes forestiers, en proscrivant au maximum les interventions anthropiques comme les exploitations forestières. Il est ici essentiel de respecter la réglementation indiquée par les panneaux, et de rester sur les sentiers balisés.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Les rudistes (C)

Les rudistes sont des fossiles et des archives naturelles nous renseignant sur les paléo-paysages (les paysages anciens). Il s'agit d'un ensemble de mollusques bivalves, qui se sont formés à la fin du Jurassique il y a de cela 145 millions d'années et qui ont disparu à la fin du Crétacé il y a de cela 65 millions d'années. Le massif des Bauges étant constitué de roches sédimentaires et notamment de roches calcaires urgoniennes, des vestiges de ces animaux sont aujourd'hui observables à la surface de la roche, car ils étaient à l'origine de la formation d'un récif de calcaire : le calcaire urgonien, faciès sédimentaire qui s'est construit il y a de cela 130 millions d'années. Le massif était en effet recouvert par l'eau, mais avec la régression marine (retrait et abaissement de la mer), les rudistes se retrouvèrent piégés dans la roche, les portant aujourd'hui à un état de fossilisation. Les rudistes observés ici se localisent sur certaines parois rocailleuses, peu avant les « Bois du Planay ».

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Chalets du Planay (D)

L'histoire qui gravite autour des chalets d'alpage du Planay et du Rosay témoigne des conflits de propriété qui peuvent s'exercer sur des espaces socio-économiques, ici les espaces agropastoraux. En effet, de nombreux contentieux se sont manifestés entre les habitants des communes avoisinantes (Lathuile, Chevaline et Doussard) pour définir le périmètre d'exploitation des alpages entre ces dernières, et ce dès 1760. A cette époque, un partage des alpages de la montagne du Charbon a attribué l'alpage du Planay à la commune de Lathuile, tandis que l'alpage du Rosay a été indivis entre Lathuile, Chevaline et Doussard. Après un long procès de 1772 à 1837, Chevaline reçut une partie de l'alpage du Rosay, l'autre étant destinée à Entrevernes. Par ailleurs, les hameaux d'Arnand, Le Villard, Vesonne et Mont-Bognon, propriétaires de l'alpage du Planay, se voient répartir un droit de propriété sur l'alpage du Rosay. Un « accord » sera trouvé en 1857, avec l'attribution d'une partie de l'alpage du Rosay par la commune de Chevaline aux quatre hameaux propriétaires de l'alpage du Planay, en échange de leur renoncement au droit de propriété. Les relations sont aujourd'hui apaisées entre ces différents protagonistes, et les alpages du Planay et du Rosay, regroupés dans l'Association Foncière Pastorale du Banc Plat, sont exploités par des génisses et des brebis. Il est d'ailleurs possible d'acheter des fromages aux chalets du Rosay.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



La marmotte (E)

Traditionnelle mascotte des Alpes, ce rongeur bien présent à la montagne du Charbon est connu pour sa longue période d'hibernation. Après s'être nourrie tout l'été afin de se concocter de belles couches de graisses, la marmotte creuse de longues galeries très ramifiées dans lesquelles elle peut hiberner jusqu'à 6 mois ! Si l'on ne voit pas de marmottes se prélasser au soleil sur les pierres, jouer ou encore en train de faire le guet, il suffira probablement de tendre l'oreille, pour les entendre siffler à l'approche d'un potentiel danger proche de leur terrier.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Chalets du Rosay (F)

L'histoire qui gravite autour des chalets d'alpage du Planay et du Rosay témoigne des conflits de propriété qui peuvent s'exercer sur des espaces socio-économiques, ici les espaces agropastoraux. En effet, de nombreux contentieux se sont manifestés entre les habitants des communes avoisinantes (Lathuile, Chevaline et Doussard) pour définir le périmètre d'exploitation des alpages entre ces dernières, et ce dès 1760. A cette époque, un partage des alpages de la montagne du Charbon a attribué l'alpage du Planay à la commune de Lathuile, tandis que l'alpage du Rosay a été indivis entre Lathuile, Chevaline et Doussard. Après un long procès de 1772 à 1837, Chevaline reçut une partie de l'alpage du Rosay, l'autre étant destinée à Entrevernes. Par ailleurs, les hameaux d'Arnand, Le Villard, Vesonne et Mont-Bognon, propriétaires de l'alpage du Planay, se voient répartir un droit de propriété sur l'alpage du Rosay. Un « accord » sera trouvé en 1857, avec l'attribution d'une partie de l'alpage du Rosay par la commune de Chevaline aux quatre hameaux propriétaires de l'alpage du Planay, en échange de leur renoncement au droit de propriété. Les relations sont aujourd'hui apaisées entre ces différents protagonistes, et les alpages du Planay et du Rosay, regroupés dans l'Association Foncière Pastorale du Banc Plat, sont exploités par des génisses et des brebis. Il est d'ailleurs possible d'acheter des fromages aux chalets du Rosay.

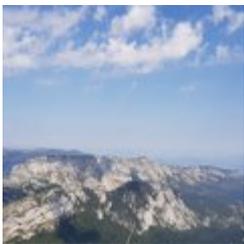
Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



⚠ Montagne du Charbon et sommet de Lanche Close (G)

Partie septentrionale du chaînon du Trélod, la montagne du Charbon comporte quatre sommets avec la Dent des Portes (1932 m), la pointe de Banc Plat (1907 m), le Bonnet de Tirebras (1893 m) et Lanche Close (1791 m). L'itinéraire du Tour de Lanche Close permet d'observer ce sommet sous différents angles. L'entrée dans les alpages du Planay et du Rosay offre la possibilité de visualiser son versant ouest tandis que le retour depuis le chalet du Charbon en direction de « La Lanche » permet de percevoir nettement le flanc est de ce sommet. Souvent oublié au profit de la pointe de Banc Plat et de la Croix du Roy, ce sommet herbeux reste parfaitement accessible.

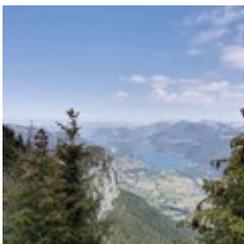
Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Point de vue depuis la pointe de Banc Plat (H)

L'ascension à la pointe de Banc Plat, sommet relativement modeste en comparaison des 14 2000 des Bauges, offre néanmoins un très large panorama à 360° sur les massifs des Bauges et des Bornes, mais aussi sur le Mont Blanc. En regardant vers le nord-ouest, les courbes dentelées du Roc des Bœufs sont à portée de vue, tandis que le lac d'Annecy est bien visible un peu plus à l'est, surplombé par le sommet de la Tournette. D'autres sommets emblématiques sont également visibles depuis la pointe, comme le Colombier, la Dent de Rossane, le Margériaz au sud-ouest, ou encore la pointe de l'Arcalod et la pointe de Chaurionde au sud-est.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Belvédère de la Croix du Roy (I)

D'une accessibilité presque enfantine depuis les chalets de la Combe ou du Charbon, la très facile ascension au belvédère de la Croix du Roy n'en offre pas moins un point de vue sublime sur le lac d'Annecy, le massif des Bornes ou encore le Mont Blanc. Pour la petite histoire, la croix actuelle provient du clocher de l'église de Doussard, qui a brûlé en 1967 en raison de la foudre. La croix du clocher a alors été découpée par le forgeron du village, puis emmenée et érigée à l'emplacement actuel en pièces détachées à dos d'hommes.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB



Chalet du Charbon (J)

Ancien chalet d'alpage, le chalet du Charbon a été rénové par la commune de Doussard en 2002. Son entretien est assuré aujourd'hui par « Tous au Charbon », une association de bénévoles qui œuvre pour sa pérennité. En effet, le chalet du Charbon est un abri non gardé et en gestion libre, avec une capacité d'accueil de 15 personnes environ. Des matelas sont laissés à disposition, ainsi que du matériel de première nécessité pour la cuisine, un fourneau avec un stock de bois réapprovisionné régulièrement, ou encore des toilettes sèches et des tables de pique-nique à l'extérieur. N'étant pas gardé, aucune réservation n'est possible et aucune contribution financière n'est demandée. Il est néanmoins possible de participer financièrement (cagnotte présente à la porte) afin d'aider l'association à maintenir le chalet en bon état. Par ailleurs, cela va de soi, mais il est souhaitable de respecter les lieux en évitant toutes formes de dégradation du mobilier.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB